groupemutuel

Rapport de gestion 2023

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP



vité 2023 Activ 23 Tätigkeitsbe icht® 2023 Re 3 Informe de a 23 Rapport d'a sull'attività 20 /idad Margaretain 2023 F 023 Relatório c report 2023 Tä port d'activité ity report 2023 ericht 2023 Rela lazione sull'att ctividad 2023 F Ctivité级 2023 23 Informe de Relatório de ac le actividade 2 tigkeitsberich 2023 Activit

Sommaire

6 Le mot du Conseil de fondation

12 Activités 2023

Administration de la fondation

22 Activités d'investissement

28 Rapport annuel ESG

37 Comptes annuels

42
Annexe aux comptes annuels

64
Rapport de l'organe de révision

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP

Rapport de gestion pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Organisation (état au 31.12.2023)

Membres du Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Karin Perraudin, Présidente Fabrice Constantin François Frezza Thierry Rosset Benoît Schoechli

Représentants des employés

Bruno Pache, Vice-Président Patrick Varone, Secrétaire Stéphanie Emery Haenni Patricia Lorenz Stéphane Roduit

Représentant des fondateurs

Fabio Naselli Feo

> Administrateurs

Groupe Mutuel Services SA, Martigny Groupe Mutuel Asset Management SA, Martigny

Organe de révision

Ernst & Young SA, Lausanne

Expert

allea SA, Christophe Steiger, Lausanne

Le mot du Conseil de fondation

L'année 2023 a été propice aux changements

Dans un environnement du 2° pilier en pleine mutation, Groupe Mutuel Prévoyance-GMP a vécu une année 2023 placée sous le thème du changement. L'innovation et la volonté de croissance ont rythmé les activités, dans un contexte favorable.

L'exercice 2023 s'est ainsi terminé avec une structure d'organisation modernisée, la mise en production réussie d'une nouvelle application informatique, une présence accrue sur le terrain par la participation aux forums prévoyance de Lausanne et de Zurich, mais également un engagement sans relâche pour faire de la durabilité une norme dans nos activités d'investissement. Ces différentes réalisations vous sont détaillées dans ce rapport annuel.

Le Conseil de fondation a décidé, en 2023, de réformer la structure de la fondation qui se transforme et devient Fondation Collective Groupe Mutuel au 1er janvier 2024. Les contrats en vigueur sont regroupés au sein de la Caisse commune Groupe Mutuel Prévoyance-GMP. La fortune, avec son degré de couverture de 109,2%, ainsi que l'entier des droits et des obligations sont repris sans changement par la nouvelle entité. Cette transformation sera complétée dans le courant de l'année 2024 par un processus de fusion avec la Fondation Collective Opsion.





L'innovation et la volonté de croissance ont rythmé les activités, dans un contexte favorable. Nous relevons également le succès commercial de l'exercice, avec un volume record de chiffre d'affaires des nouvelles affiliations et peu de clients qui quittent la fondation.

Le degré de couverture reprend également l'ascenseur, pour se positionner à 109,2% au 31 décembre 2023. Après les turbulences de 2022, l'exercice 2023 a permis de renouer avec une performance positive, à 5%. Ce solide résultat profite aux assurés et renforce la sécurité financière de la fondation, par la reconstitution d'une partie de la réserve de fluctuation de valeur. Cette dernière avait pleinement joué son rôle en 2022, en protégeant la fondation de la forte baisse des marchés.

En 2023, les comptes d'épargne des assurés ont reçu une rémunération de 1,5%, composée de l'intérêt minimal LPP de 1% et d'une rémunération supplémentaire de 0,5%. Pour 2024, le Conseil fédéral a décidé de l'augmentation du taux minimal LPP à 1,25%, auquel s'ajoutera un excédent de résultat de 0,75% alloué par le Conseil de fondation. Ainsi, année après année, les avoirs accumulés par les assurés enregistrent une croissance positive liée à des taux d'intérêt attribués par la fondation se situant parmi les plus élevés du marché.

Les succès ont été nombreux grâce à l'engagement total de toutes les parties prenantes aux activités. Nous remercions les entreprises affiliées pour la confiance qu'elles nous accordent, mais également pour les interactions qu'elles entretiennent avec nos collaborateurs. Ces partages d'expérience enrichissent notre orientation client et nous tenons à ce qu'ils se multiplient dans le temps. Nous voulons rester à l'écoute et continuer à relever tous les défis d'un partenariat de qualité, ceci avec le soutien de nos collaborateurs, qui s'engagent jour après jour avec enthousiasme et précision. Nous souhaitons que cette relation privilégiée perdure.

Pour le Conseil de fondation

La Présidente Karin Perraudin

Le Vice-Président Bruno Pache



Degré de couverture **109,2%**



Taux d'intérêt garanti pour 2024 **2%**



Performance des placements 2023 **5%**

Année après année, les avoirs des assurés sont récompensés par des taux d'intérêts parmi les plus élevés du marché.



Après les turbulences de 2022, l'exercice 2023 a permis de renouer avec une performance positive, à 5%.

Activités 2023

Une structure de fondation collective pour l'avenir

Dans le paysage du 2° pilier, différents modèles d'organisation couvrent les besoins de chaque entreprise. Certaines d'entre elles souhaitent s'engager de manière forte pour la prévoyance de leurs collaborateurs, d'autres un peu moins, mais toujours à la recherche des meilleures prestations et des meilleurs rendements. Le modèle de la fondation collective au sein d'une seule institution de prévoyance répond au mieux aux attentes de chaque entreprise, en offrant une plus grande liberté de choix.

A l'avenir, la Fondation Collective Groupe Mutuel sera composée de plusieurs entités, des œuvres de prévoyance indépendantes les unes des autres, qui choisissent elles-mêmes tous les paramètres importants qui les concernent. Ces entités sont organisées en caisses communes ou en caisses de prévoyance.

Les caisses communes regroupent un grand nombre d'employeurs qui n'ont pas de lien économique entre eux, alors que les caisses de prévoyance sont constituées d'une seule entreprise ou d'un groupe d'entreprises faisant partie d'une holding.

La Fondation Collective Groupe Mutuel dispose des compétences spécialisées dans tous les aspects du 2° pilier et d'un savoir-faire élevé. Tous ces éléments réunis constituent une base solide pour le développement futur de l'offre destinée aux PME.



L'informatique au service de l'expérience client

L'outil informatique constitue la clé de voute d'une activité de prévoyance professionnelle réussie. C'est un ambitieux projet qui a été mené en 2023: celui de changer d'application informatique en l'espace de 12 mois. Avec le soutien du fournisseur, la société Axenta AG, et un engagement sans faille des équipes informatiques du Groupe Mutuel aux côtés des gestionnaires du 2º pilier, le défi a été relevé avec succès.

Le 3 janvier 2024, la nouvelle application informatique était disponible, sans interruption du service, ceci aussi bien sous l'angle des activités de gestion interne que celui de nos clients, dont l'accès aux informations par le portail LPP a connu de belles améliorations.

Le succès de l'opération de migration et la continuité des activités ont pu être garantis grâce à un minutieux travail d'analyse, de configuration et de tests de chacune des équipes, avec un haut degré de spécialisation dans chaque domaine.

Les travaux se poursuivent, avec la volonté de livrer, dans le courant de l'année 2024, un environnement destiné aux assurés, avec un accès individuel permettant de prendre connaissance à tout moment des prestations assurées, actuelles et futures.

Le 3 janvier 2024, la nouvelle application informatique était disponible, sans interruption de service.



Focus Day *Handelszeitung*, Zurich, 14 septembre 2023





Forum Prévoyance *Le Temps*, Lausanne, 31 août 2023



Forum Prévoyance Le Temps et Focus Day Handelszeitung

4º Forum Prévoyance, Lausanne, 31 août 2023: «Tout changer pour que rien ne change»

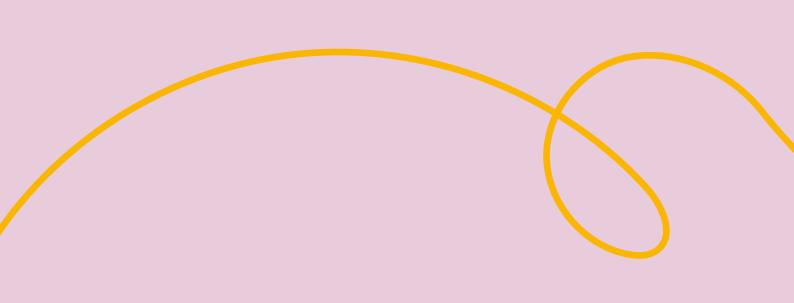
Dans la volonté de contribuer à une meilleure compréhension du 2° pilier dans la population, un partenariat a été établi avec *Le Temps* depuis 4 ans.

En 2023, un panel de spécialistes du 2º pilier s'est penché sur les questions stratégiques de la prévoyance, située actuellement à un tournant, avec un besoin de réforme évident. Si la majorité des acteurs reconnaissent la nécessité d'un changement, notamment pour une meilleure couverture des femmes et des personnes à temps partiel, la question du financement à replacer dans l'environnement économique reste un thème délicat, en tout temps. Comment le peuple suisse tranchera-t-il dans un environnement qui présente des défis colossaux pour nos caisses de pension, alors que le système

suisse – critiquable et perfectible – reste l'un des meilleurs au monde? Comment réussir le tour de force de tout changer pour que rien ne change?

Un sondage exclusif réalisé par M.I.S. Trend pour *Le Temps* dans le cadre du Forum a montré que, avec le retour de l'inflation et les possibles baisses de rentes, les Suisses s'inquiètent mais restent sereins. La confiance qu'ils ont dans leurs caisses de pension pour gérer leurs avoirs est maintenue.

Cette attitude positive face à l'avenir se traduit également par un appétit croissant pour l'investissement durable. Ils sont toujours plus nombreux à se dire prêts à sacrifier une partie de la performance au nom du respect des critères de durabilité (+10% entre 2020 et 2023), à condition toutefois que la baisse de revenus à la retraite soit contenue. En Suisse alémanique, la priorité au développement durable est jugée presque aussi importante que la solidité financière des caisses de pension, alors qu'en Suisse romande, elle reste un peu plus en retrait.



1er Focus Day, Zurich, 14 septembre 2023: «Le système de prévoyance suisse est prêt pour affronter l'avenir? Défis et solutions possibles».

En partenariat avec Handelszeitung, Groupe Mutuel Prévoyance-GMP a organisé le 1er forum de prévoyance Focus Day à Zurich. Un évènement entièrement consacré à la pérennité du système de prévoyance suisse.

En introduction, deux experts du domaine ont posé les bases du sujet, en présentant le contexte. D'un côté, un regard prudemment optimiste sur la prévoyance vieillesse en Suisse. De l'autre, de manière impressionnante, les défis à relever par les caisses de pension face à l'augmentation de l'espérance de vie.

Le point d'orgue du Focus Day a été la table ronde sur l'avenir du 2^e pilier, réunissant des experts reconnus. La question du financement a fait l'objet d'intéressants débats, tout en reconnaissant unanimement que le système de prévoyance suisse peut être considéré comme l'un des meilleurs.

En tout état de cause, la nécessité d'un forum sur la prévoyance a été soulignée par cette déclaration du modérateur: «La prévoyance est un sujet extrêmement important. C'est un thème compliqué, mais il concerne tout le monde. Il s'agit d'un revenu vital après la retraite. Comme c'est compliqué, nous devons faire un travail d'explication et réunir les gens pour en discuter.»

En conclusion, un constat a rassemblé tous les intervenants: il faut une réforme de la LPP, et rapidement. Mieux vaut une réforme imparfaite que pas de réforme du tout. Trop de paramètres ne sont plus corrects.

Notre engagement à soutenir de tels évènements s'inspire des mêmes motivations: rendre les connaissances du domaine accessibles à tous et soutenir l'avenir d'un 2^e pilier fort.

Notre engagement:
rendre les connaissances
du domaine accessibles
à tous et soutenir l'avenir
d'un 2^e pilier fort.

Administration de la fondation

Nouveau membre du Conseil de fondation

Après de nombreuses années d'engagement au sein du Conseil de fondation, Marc-Etienne Berdoz a remis sa démission afin de disposer du temps nécessaire au lancement de nouveaux défis professionnels. Les membres du Conseil de fondation l'ont remercié sincèrement pour sa présence, sa fine observation de l'environnement dans lequel évolue la prévoyance et sa précieuse contribution dans les discussions.

Dans le respect des dispositions du règlement d'élection, en l'absence de membre suppléant, le Conseil de fondation a désigné un nouveau membre représentant les employeurs, M. Fabrice Constantin, et ceci jusqu'à la prochaine élection. Au bénéfice d'une longue expérience bancaire, il dispose également de compétences reconnues dans le domaine du 2° pilier.





La présence en Suisse alémanique en plein essor

2023, une année historique sur le plan commercial: c'est en Suisse alémanique que la croissance du chiffre d'affaires a été la plus marquée, avec la conclusion de contrats représentant 6,7 millions de francs de nouvelles primes, alors que la Suisse romande présente une croissance de 6,6 millions. Fait plutôt réjouissant, des PME de toutes tailles et de toutes les régions linguistiques ont demandé leur affiliation à la fondation. L'offre présentée répond donc parfaitement au tissu économique suisse et renforce la dimension nationale de la fondation.

Adaptation des bases techniques

Suivant les recommandations de l'expert, la fondation est passée d'un taux technique de 1,5% en 2022 à un taux de 2,0% au 31 décembre 2023, avec l'utilisation des tables de mortalité LPP2020. Avec le maintien de bases techniques en adéquation avec l'environnement et les directives techniques, la fondation constitue des provisions techniques qui garantissent un bon niveau de sécurité des engagements, selon l'approche validée par l'expert dans son expertise annuelle.

Des PME de toutes tailles et de toutes les régions linguistiques ont demandé leur affiliation à la fondation.

Taux de conversion des nouvelles rentes

Les taux appliqués pour la conversion du capital accumulé en rente viagère au moment de la retraite sont fixés par le Conseil de fondation. Ils reposent sur différents paramètres, notamment l'espérance de vie après la retraite, définie par les tables LPP2020, et le taux technique de 2,0%. Pour garantir l'équité entre les assurés actifs et les assurés qui partent à la retraite, les taux de conversion sont révisés périodiquement.

Les taux de conversion en vigueur en 2024 sont les suivants:

Homme de 65 ans Femme de 64 ans	2024		
Avoir minimum LPP	6,0%		
Avoir sur-obligatoire	5,0%		

A partir du 1^{er} janvier 2025, un système de taux de conversion uniforme, applicable sur l'avoir total, entrera en vigueur pour le calcul des rentes de vieillesse. Il donne plus de transparence au calcul de la prestation de retraite. La rente totale versée est, dans tous les cas, au moins équivalente à 6,8% de l'avoir minimum LPP. Ces taux s'appliquent aux nouvelles rentes qui débutent durant les années indiquées. Les rentes en cours ne sont pas concernées par cette modification.

Homme de 65 ans Femme de 65 ans	2025	
Avoirtotal	5,6%	

Bien évidemment, pour les assurés actifs, le choix de la prestation de retraite sous forme de capital ou de rente reste possible, dans les mêmes conditions. Une combinaison rente-capital en fractionnant le montant disponible au moment de la retraite permet à chaque assuré actif d'organiser ses prestations en fonction de sa situation personnelle.

 Une combinaison rentecapital permet d'organiser ses prestations en fonction de sa situation personnelle.

Activités d'investissement

Rétrospective

What a difference a year makes...

Les craintes de récession affichées par une majorité d'économistes à la fin de l'année 2022 n'auront été suivies d'aucun effet. Le marché de l'emploi est resté robuste en Europe et aux Etats-Unis, et les marges des entreprises ont continué leur progression. La lutte contre l'inflation initiée par les banques centrales en 2022 s'est vue couronnée de succès. En effet, si l'inflation est restée au-dessus de l'objectif des 2%, les tendances inflationnistes ont perdu de leur vigueur et les taux enregistrés en fin d'année ont retrouvé des niveaux au-dessous des taux directeurs.

En Suisse, la croissance économique a été atone, mais le taux de chômage a conservé son plus bas historique. La disparition du Credit Suisse, racheté par UBS, n'a pas provoqué de grands remous sur les marchés à la suite de l'intervention musclée du gouvernement et de la BNS. Les problématiques rencontrées dans plusieurs banques de la Silicon Valley ont également été considérées par la Banque fédérale et le Trésor américains. Les leçons du passé semblent avoir été retenues. L'année 2023 entrera également dans l'histoire comme l'année la plus chaude depuis le début du suivi des températures sur la planète.



Marché des actions

Le rallye de janvier 2023 a été suivi d'une période attentiste, entre les espoirs du début d'une modification de la politique monétaire des banques centrales et les résultats des entreprises, légèrement meilleurs que prévu. Cet attentisme a pris fin en novembre, et les deux derniers mois de l'année ont connu des performances largement positives, les grandes capitalisations, peu endettées et donc peu impactées par le niveau des taux d'intérêt, ayant été recherchées par les investisseurs. In fine, ce sont ces trois mois qui ont apporté la performance dans ce type d'actif.

La performance enregistrée par les indices de référence en actions a été assez divergente, calculée en francs suisses. En queue de peloton, les marchés émergents et le marché anglais ont connu des performances négatives. Les espoirs liés à la réouverture de la Chine à la suite de la période Covid ont été déçus. En Angleterre, la faiblesse de la livre n'a pas été compensée par les marchés actions. De l'autre côté du spectre, les Etats-Unis et l'Europe sont les régions gagnantes en 2023, avec des résultats en CHF de 13,0% et 8,5% respectivement, ceci malgré une baisse importante du dollar américain et de l'euro. Avec une performance de 6,6% pour les actions suisses (indice 6,0%) et 8,2% pour les actions étrangères (indice 7,9%), la fondation affiche un résultat très satisfaisant dans cette classe d'actifs.





Marché des obligations

Les attentes de baisse de taux de la part des banques centrales ont été décues. Malgré cela, les rendements obligataires ont corrigé leur hausse de décembre 2022 en janvier 2023 déjà. A l'instar des actions, les obligations ont regagné du terrain, en termes de prix, en début d'année avant de se stabiliser jusqu'en novembre. Les perspectives économiques 2024, plutôt moroses, ainsi que les derniers chiffres d'inflation ont pesé sur les rendements obligataires. Le SBI AAA-BBB total return affiche ainsi une plus-value de plus de 7% en 2023, une situation totalement inattendue. Le résultat du portefeuille obligataire en francs suisses, y compris les obligations couvertes en francs suisses s'élève à 5,7%.

Marché des devises

L'évolution des devises par rapport au franc suisse dépend de l'évolution attendue des taux directeurs des banques centrales. A nouveau, les attentes de baisse de taux de la part de la majorité des économistes ont pesé sur le dollar américain, la livre sterling et l'euro. Les pertes de valeur se situent à -9,0%, -4,2% et -6,2% respectivement. Ces baisses ont été compensées, en tout ou partie, par la performance des actions et des obligations. Le portefeuille investi dans les obligations en devises délivre une performance négative de -0,7%, à comparer avec -0,4% pour son indice de référence.

 Avec une performance de 6,6% pour les actions suisses et 8,2% pour les actions étrangères, la fondation affiche un résultat très satisfaisant dans cette classe d'actif.

Immobilier

Au 31 décembre 2023, le parc immobilier est composé de 34 objets pour une valeur de CHF 252 millions. La valorisation du parc effectuée avec la méthode DCF montre une très légère augmentation par rapport à 2022.

Le résultat net des immeubles s'élève à 3,4%, en ligne avec le rendement recherché. La pondération du parc immobilier correspond à 9,4% des actifs de la fondation.

Deux immeubles sont en cours de construction, l'un à Granges-Marnand et le deuxième à Marly. La livraison de ces objets est prévue fin 2024 pour le premier et mi-2025 pour le second. Une stratégie de rénovation à l'horizon 2030 a été avalisée par le Conseil de fondation, et la gestion du parc est maintenant incluse dans la charte ESG de GMP.

Les fonds de placement immobiliers suisses ont quant à eux délivré une plus-value de 3,8%. Les investissements effectués dans des fonds immobiliers non cotés ont légèrement péjoré le résultat par rapport à l'indice de référence (5,0%). L'exposition s'élève à 7,7% en fin d'exercice.



Résultats

La gestion des différents types d'actifs durant l'année 2023 a dégagé un rendement des capitaux de 5,0% net de frais. A titre de comparaison, l'indice de référence affiche 5,7%. Cette sousperformance provient principalement des obligations en francs suisses, le segment «obligations couvertes en francs suisses» ayant souffert du coût de couverture des monnaies, dû au différentiel de taux important entre la Suisse et les autres pays. Ce résultat est également à comparer avec l'indice LPP d'UBS, se situant à 4,9%.

Perspectives

La poursuite du conflit russo-ukrainien, la non-résolution du conflit en Palestine, les élections américaines, les élections européennes et la trajectoire des taux d'intérêt sont les grandes inconnues

de l'année 2024. Nous assistons en ce début d'année à la publication de chiffres économiques plutôt solides, avec une inflation maîtrisée, mais plutôt «collante», encore au-dessus de l'objectif de 2%, sauf en Suisse, où celle-ci se retrouve assez nettement au-dessous de cette limite. Hors facteurs exogènes, un atterrissage en douceur peut être raisonnablement anticipé. Nous ne notons pas de baisse de prix de la part des entreprises malgré un coût des matières premières nettement inférieur aux deux années antérieures. Les marges devraient ainsi rester confortables, la hausse des salaires semblant à bout de souffle.

Nous anticipons donc une année positive, tant sur les obligations que sur les actions, dans une moindre mesure toutefois que celle que nous avons connue en 2023.

La gestion des différents types d'actifs durant l'année 2023 a dégagé un rendement des capitaux de 5,0% net de frais.

Des investissements durables et responsables

Rapport annuel ESG selon recommandation ASIP - 2023

La politique ESG de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP a été implémentée dès 2021. L'année qui vient de s'achever s'est inscrite dans la continuité et le renforcement des mesures quant au positionnement des actifs sous le prisme de l'ESG. L'audit annuel de Conser - ESG verifier SA, expert indépendant, a confirmé la note attribuée en 2022: GMP a conservé un A pour son portefeuille global (l'échelle de notation allant de A+ à D, l'indice de référence restant à B+).







La politique des placements durables de GMP se base sur sa charte ESG établie en 2021 et complétée en 2022 avec l'inclusion des immeubles détenus en direct.

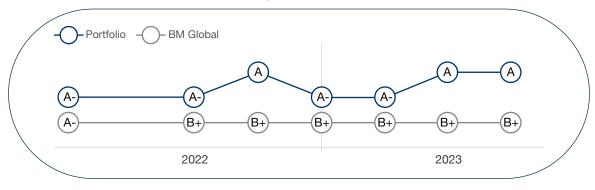
Intégration ESG

La qualité ESG du portefeuille est restée stable avec une évaluation globale de A, la seconde meilleure note atteignable (sur une échelle qui va de D à A+), alors que l'indice de référence est évalué à B+. La proportion d'émetteurs évalués avec un consensus positif, selon la méthodologie propre à notre auditeur externe Conser - ESG verifier SA, est constante à 86% contre 79% pour l'indice. Le poids relatif des émetteurs évalués avec un consensus très positif quant à leur gestion des enjeux durables a augmenté à 26%, contre 22% l'année précédente.

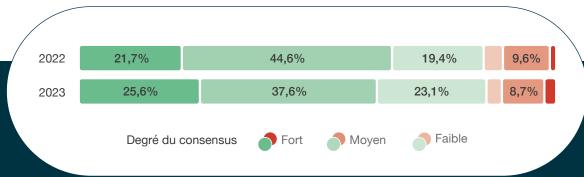
Exclusions

Les exclusions de la charte de la fondation sont respectées. Par ailleurs, le portefeuille est faiblement exposé aux entreprises actives dans des secteurs éthiquement sensibles ou ayant été exclues par des sources indépendantes pour non-respect des normes internationales. Des demandes d'application de la liste de recommandations d'exclusion de l'ASIR, couronnées de succès, ont été adressées à des gérants de fonds de placement.

Evolution de la note ESG du portefeuille et de l'indice de référence



Consensus de la qualité de la notation ESG



Impact investing

L'exposition du portefeuille aux thématiques d'investissements à fort impact positif (énergies propres, gestion de l'eau, obligations vertes et durables, microfinance, infrastructures vertes) a atteint près de 10%, en ligne avec l'objectif de la fondation d'augmenter la part de ses investissements dans la catégorie «impact investing». Toutes les thématiques ont été augmentées et ont contribué à largement dépasser l'indice de référence (4,9%).

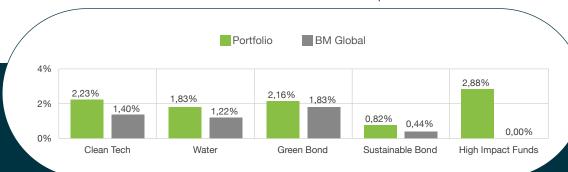
Exercice des droits de vote et engagement

La fondation a respecté son objectif d'exercice systématique des droits de vote pour les actions suisses détenues en direct, avec une couverture de toutes les assemblées générales et extraordinaires, un taux de vote sur les différents points à l'agenda de 100% et un taux d'approbation des propositions de 80% en suivant les recommandations de la fondation Ethos. La couverture des actions suisses en tenant compte des fonds et des actions sans droit de vote est de 84%. La fondation collabore avec la société ISS afin d'infléchir la politique climatique et le non-respect des normes internationales (droits humains, corruption, droits du travail, etc.) de certaines entreprises. Pendant la période sous revue, un dialogue avec 15 sociétés a été effectué.

Croissance des investissements à impact



Thèmes d'investissements à impact



Politique climatique: énergies fossiles

L'exposition du portefeuille global aux secteurs du charbon (0,5%) et du pétrole et gaz (0,9%) est restée stable par rapport à 2022, en dessous de l'indice, qui est exposé à 0,8% et 2,1% respectivement, conformément à la volonté de la fondation de limiter ses investissements dans les énergies fossiles.

L'exposition actuelle aux sociétés n'ayant pas de plan vérifié de transition vers une économie net-zéro (SBTi/TPi) et actives dans l'extraction du charbon et/ou dans la génération d'électricité basée sur le charbon est de seulement 0,2% du portefeuille, ce qui démontre les effets positifs de la stratégie stricte de la fondation dans ce domaine.

Politique climatique: CO2

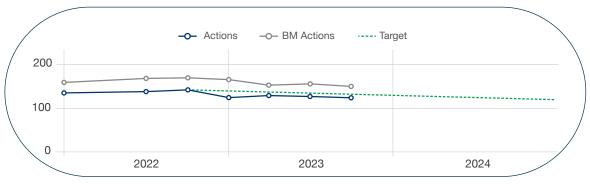
Les émissions de CO₂ du portefeuille de la fondation, mesurées par les émissions en tonnes (émissions CO₂) des entreprises détenues et par leurs émissions rapportées à leur chiffre d'affaires (intensité CO₂), ont continué à baisser cette année et à se situer en dessous de l'indice de référence, en conformité avec l'objectif de réduction des émissions de la charte d'investissement responsable. La fondation n'a pas formellement adhéré à un engagement en faveur d'une réduction à zéro émission nette, soumis à un contrôle externe. Elle s'est toutefois fixé des objectifs de réduction des émissions de CO₂ de 7% par année sur la partie actions, représentant 80% des émissions et 67% de l'intensité carbone du portefeuille.

Le CO₂ a moins baissé qu'escompté, en majeure partie à cause de l'envolée du prix de l'action du cimentier Holcim (+43% sur 1 an), qui contribue à une grande partie des émissions et à l'intensité CO₂ de cette classe d'actifs. Holcim ayant un plan vérifié (SBTi) de transition vers une hausse de température limitée à 1,5°C, la société devrait voir ses émissions de CO₂ baisser ces prochaines années, impactant positivement le portefeuille.





Exposition du portefeuille actions à l'intensité CO2 (T CO2 / mio \$ revenus)



La qualité ESG du portefeuille est restée stable avec une évaluation globale de A, la seconde meilleure note atteignable.

Immobilier

La fondation a mis en place le suivi énergétique de son parc immobilier et la planification de ses rénovations pour atteindre ses objectifs environnementaux et les objectifs du Conseil fédéral. L'évaluation de la durabilité des immeubles dans le cadre de ce rapport a porté uniquement sur le parc immobilier direct de la fondation; les fonds d'investissement n'ont pas été inclus, car la couverture des différents indicateurs n'est pas encore possible. Les immeubles détenus en direct ont atteint la note ESG de B- selon l'évaluation de Conser - ESG verifier SA, en légère amélioration par rapport à la note de C+ de la dernière évaluation réalisée au 31 décembre 2022. Il reste encore beaucoup de progrès à accomplir, en ligne avec le marché suisse de l'immobilier.



Indicateurs selon recommandation de l'ASIP

Actions

Indice: BM Actions % Portefeuille: 32%

Indicateurs		2021	2022	2023	Couverture	Mesure	Source
Intensité carbone	Port.	136,2	143,3	125,9	99%	T CO ₂ / million revenu	Trucost
	Ind.	159,8	170,2	150,8	100%		
Empreinte carbone	Port.	n/a	n/a	67,8	92%	T CO ₂ / million capital investi	Trucost / Refinitiv
	Ind.	n/a	n/a	65,2	94%		
Exposition charbon	Port.	1,1%	1,2%	1,0%	99%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	1,4%	1,8%	1,5%	100%		
Exposition autres fossiles	Port.	1,9%	2,2%	2,2%	99%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	2,8%	3,8%	4,0%	100%	% Classe a actirs	Corisei
Engagement zéro émission	Port.	n/a	n/a	69,7%	99%	% classe d'actifs	Conser/
	Ind.	n/a	n/a	69,2%	100%	% Classe a dCtl15	SBTI/TPI

Obligations

Indice: BM Obligations

% Portefeuille: 36%

Indicateurs		2021	2022	2023	Couverture	Mesure	Source
Intensité carbone	Port.	51,7	35,9	32,2	57%	T CO ₂ / million revenu	Trucost
	Ind.	169,6	151,1	50,4	57%		
Englished could be a	Port.	n/a	n/a	5,7	26%	T CO ₂ / million capital investi	Trucost/
Empreinte carbone	Ind.	n/a	n/a	13,1	15%		Refinitiv
Exposition charbon	Port.	0,3%	0,5%	0,5%	99%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	0,9%	0,9%	0,6%	99%		
exposition	Port.	0,7%	0,5%	0,5%	99%	% classe d'actifs	Conser
	Ind.	1,9%	1,3%	1,6%	99%		
Engagement zéro émission	Port.	n/a	n/a	22,6%	99%	% classe d'actifs	Conser/
	Ind.	n/a	n/a	14,8%	99%	% Classe a dClifs	SBTI / TPI

Les données 2021 sont basées sur les positions au 31 décembre, les données 2022 et 2023 sur les positions au 30 septembre. Les indices actions et obligations ont été construits à partir des sous-classes d'actifs régionales et sectorielles. L'indice obligation a été modifié fin 2022 à la suite de la réorganisation des sous-classes d'actifs du portefeuille, ce qui explique en grande partie la chute de l'intensité carbone de l'indice en 2023.

Résultat de <u>l'exercice</u> 2023

Les chiffres clés de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP

Au 31 décembre 2023, Groupe Mutuel Prévoyance-GMP compte 2880 employeurs affiliés, 23 089 assurés actifs et 2188 bénéficiaires de rentes, dont 1425 retraités. Au cours de l'exercice, la fondation a assuré 28 727 personnes.

Les apports provenant de cotisations et prestations d'entrée s'élèvent à CHF 482 305 151.– et comprennent notamment CHF 204 451 126.- de cotisations des salariés et des employeurs, en progression de 9,6% par rapport à l'exercice précédent, et CHF 253 442 303.d'apports de libre passage en faveur des assurés. Les assurés ont effectué des rachats qui améliorent leurs prestations de retraite tout en bénéficiant d'un excellent taux d'intérêt pour un total de CHF 15 688 051.-. Les employeurs ont renforcé leurs réserves de cotisations de CHF 2 131 281.– et ont prélevé un montant presque équivalent de CHF 2 149 450.- de ces mêmes réserves.

Les prestations réglementaires versées durant l'exercice s'élèvent à CHF 82 483 196.—, composées en majeure partie de prestations liées à la retraite, à hauteur de CHF 21 343 296.— pour les rentes de vieillesse et de CHF 49 815 434.— pour les prestations de retraite prélevées sous forme de capital. Les prestations de libre passage payées en cas de sortie d'assurés s'élèvent à CHF 234 006 261.—.

Les provisions techniques liées à la longévité ont été calculées sur la base des tables périodiques LPP2020 et du taux technique de 2%, ainsi que sur la base des taux de conversion fixés par le Conseil de fondation. La provision pour intérêts futurs a été dissoute à hauteur de CHF 6 300 000.– pour financer partiellement l'attribution à la provision pour intérêt supplémentaire 2024 de 0,75%.

Le résultat des activités de placement présente un excédent de produits important de CHF 125 277 720.–. Les frais administratifs et commerciaux s'élèvent à CHF 13 591 434.– et représentent 6,65% des cotisations encaissées, taux stable par rapport à l'exercice précédent.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur déterminé par le règlement de placement sur la base d'un degré de probabilité d'occurrence de 99,75% correspond à 16,52% des fonds liés. Avec un solde disponible de CHF 224 762 760.—au 31 décembre 2023, l'objectif de réserve de fluctuation de valeur est couvert à hauteur de 55,5%. L'excédent de produits de l'exercice avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à CHF 104 205 516.—, entièrement attribué à la réserve de fluctuation de valeur.

Au 31 décembre 2023, les capitaux de prévoyance et les provisions techniques progressent de 6,74% pour atteindre CHF 2 452 295 864.—. Le total du bilan atteint CHF 2 781 725 030.— contre CHF 2 554 808 404.— au terme de l'exercice précédent, en hausse de 8,88%.

Comptes annuels

Bilan

Actif en CHF	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire		118 132 535	176 816 210
Titres		2 088 775 310	1 863 491 100
Immeubles		486 960 912	444 948 770
Placements	6.5	2 693 868 756	2 485 256 080
Liquidités opérationnelles		54 333 941	44 136 881
Comptes-courants des employeurs	6.7.1	21 255 741	12 143 640
Ducroire	7.1	-213 000	-200 000
Assurances	7.2	2 661 494	5 335 209
Autres créances	7.3	4 075 610	3 387 692
Réalisables		27 779 846	20 666 541
Intérêts courus		3 675 461	2 818 324
Actifs transitoires		2 067 026	1 930 578
Comptes de régularisation actif	7.4	5 742 487	4 748 902
Total de l'actif		2 781 725 030	2 554 808 404

Bilan

Passif en CHF	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
Prestations de libre passage et rentes		64 742 569	96 381 127
Autres dettes		1 596 676	0
Engagements		66 339 244	96 381 127
Primes encaissées d'avance		14 519 183	14 209 211
Passifs transitoires		7 013 515	9 359 010
Comptes de régularisation passif	7.5	21 532 697	23 568 221
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	6.7.2	16 794 464	16 771 540
Réserves de cotisations des employeurs		16 794 464	16 771 540
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	2 091 336 640	1 953 188 900
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.6	297 743 008	276 909 528
Fonds libres des affiliés	5.5	3 639 601	7 455 228
Provisions techniques	5. <i>7</i>	59 576 616	59 976 616
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2 452 295 864	2 297 530 272
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	224 762 760	120 557 244
Fonds libres en début de période		0	60 208 971
Excédent de charges (-) / produits (+)		0	-60 208 971
Capital de fondation / Fonds libres		0	0
Total du passif		2 781 725 030	2 554 808 404

Compte d'exploitation

en CHF	Annexe	2023	2022
Cotisations des salariés	7.6	91 733 064	84 076 948
Cotisations des employeurs	7.6	112 718 062	102 466 143
Prélèvements de la réserve de cotisations des employeurs		-2 149 450	-2 323 201
Rachats		15 688 051	15 040 059
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs		2 131 281	3 188 497
Subsides du Fonds de garantie		1 210 169	1 262 760
Cotisations et apports ordinaires et autres		221 331 177	203 711 205
Apports de libre passage		253 442 303	265 718 856
Attributions en cas de reprise des assurés		423 475	393 827
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		7 108 195	7 384 534
Prestations d'entrée		260 973 974	273 497 218
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		482 305 151	477 208 423
Rentes de vieillesse		-21 343 296	-19 388 991
Rentes de survivants		-1 396 853	-1 276 732
Rentes d'invalidité		-6 349 690	-6 023 095
Prestations en capital à la retraite		-49 815 434	-36 132 619
Prestations en capital au décès		-3 577 923	-6 291 429
Prestations règlementaires		-82 483 196	-69 112 866
Prestations de libre passage en cas de sortie		-234 006 261	-260 368 918
Transferts de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective		-5 173 744	-3 955 761
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-13 807 605	-10 738 159
Subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises		-1 210 169	-1 262 760
Prestations de sortie		-254 197 779	-276 325 597
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-336 680 976	-345 438 463
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.3	-108 605 820	-102 600 118
Dissolution / constitution aux fonds libres des affiliés	5.5	3 815 627	729 395
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance retraités	5.6	-20 467 503	-49 170 811
Dissolution / constitution de provisions techniques	5.7	400 000	72 900 000
Rémunération du capital épargne	5.3	-29 541 920	-70 586 839
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	6.7.2	18 169	-865 296
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-154 381 446	-149 593 669

Compte d'exploitation

en CHF	Annexe	2023	2022
Prestations d'assurance		18 443 559	44 092 153
Produits de prestations d'assurance		18 443 559	44 092 153
Primes de risque		-14 238 037	-12 912 922
Primes pour frais de gestion et renchérissement		-1 207 738	-1 092 842
Apports uniques aux assurances		-886 032	-191 823
Cotisations au Fonds de garantie		-1 172 334	-914 699
Charges d'assurance		-17 504 141	-15 112 286
Résultat net de l'activité d'assurance		-7 817 852	11 156 156
Résultat des placements sur le marché monétaire et des titres	6.6.1	128 209 791	-253 319 245
Résultat des immeubles détenus	6.6.2	8 536 127	13 666 430
Intérêts sur la réserve de cotisations des employeurs		-41 093	0
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage en cas de sortie		-10 216	-1 584
Intérêts divers	6.6.3	521 556	26 954
Frais de gestion de la fortune	6.6.4.1	-11 938 446	-12 233 199
Résultat net des placements		125 277 720	-251 860 644
Produits divers		337 083	310 332
Autres produits		337 083	310 332
Administration générale		-8 976 096	-7 991 645
Marketing et publicité		-3 168 992	-2 887 186
Courtages		-1 346 025	-1 373 358
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-77 554	-82 255
Autorités de surveillance		-22 767	-23 128
Frais d'administration		-13 591 434	-12 357 572
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		104 205 516	-252 751 727
Dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	-104 205 516	192 542 756
Excédent de charges (-) / produits (+)		0	-60 208 971

Annexe aux comptes annuels 2023

1. Bases et organisation

1.1. Forme juridique et but

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP est une institution de prévoyance, de siège social à Sion, créée sous la forme d'une fondation au sens des articles 111 et 113 de la Constitution fédérale. La fondation est régie par les statuts et ses règlements d'exécution, ainsi que par la disposition constitutionnelle qui précède, les articles 80 et suivants du Code civil suisse du 10 décembre 1907, la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 et, de manière plus générale, les autres dispositions prévues en la matière par le droit fédéral et celui du canton du Valais.

Elle a pour but de se mettre, comme institution de prévoyance, à la disposition des employeurs et des indépendants, de servir aux travailleurs et aux indépendants qu'elle assure des prestations en cas de vieillesse, d'invalidité et de décès et de placer les capitaux épargnés conformément aux prescriptions édictées en la matière.

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP est désigné ci-après par la formulation simplifiée «GMP».

1.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La fondation est enregistrée sous le numéro 304 083 auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et du Fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des actes et des règlements

Acte de fondation du 19 août 1994

Statuts du 12 décembre 2019

(statuts du 28 novembre 2023 en vigueur dès le 3 janvier 2024)

Règlement de prévoyance du 14 décembre 2022

(règlement du 12 décembre 2023 en vigueur dès le 1er janvier 2024)

Règlement d'organisation du 14 décembre 2022

(règlement du 3 novembre 2023 en vigueur dès le 1er janvier 2024)

Règlement de placement du 14 décembre 2022

(règlement du 3 novembre 2023 en vigueur dès le 1er janvier 2024)

Règlement d'élection du 12 décembre 2019

(règlement du 3 novembre 2023 en vigueur dès le 1er janvier 2024)

Règlement de liquidation partielle du 22 mars 2021

Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 15 décembre 2021

(règlement du 12 décembre 2023 en vigueur dès le 1er janvier 2024)

Règlement de signature du 14 décembre 2022

Règlement de rémunération du 14 décembre 2020

(règlement du 12 décembre 2023 en vigueur dès le 1er janvier 2024)

Règlement des frais administratifs du 26 septembre 2022

(règlement du 12 décembre 2023 en vigueur dès le 1er janvier 2024)

1.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Les organes de la fondation sont le Conseil de fondation, l'Assemblée des délégués et l'Organe de révision.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la fondation. Il a toutes les compétences et exécute toutes les tâches qui ne relèvent pas expressément d'un autre organe.

L'Assemblée des délégués nomme et révoque le Conseil de fondation et les suppléants. Elle prend connaissance du rapport annuel du Conseil de fondation.

La fortune de la fondation est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation édicte des directives par l'établissement d'un règlement de placement conforme aux dispositions légales.

Conseil de fondation

Mme Karin Perraudin	Représentant des employeurs	Présidente ¹
M. Bruno Pache	Représentant des employés	Vice-Président ¹
M. Patrick Varone	Représentant des employés	Secrétaire ¹
M. Marc-Etienne Berdoz	Représentant des employeurs	Membre (jusqu'au 31 mars 2023)
M. Fabrice Constantin	Représentant des employeurs	Membre (dès le 1 ^{er} avril 2023)
Mme Stéphanie Emery Haenni	Représentant des employés	Membre
M. François Frezza	Représentant des employeurs	Membre
Mme Patricia Lorenz	Représentant des employés	Membre
M. Stéphane Roduit	Représentant des employés	Membre
M. Thierry Rosset	Représentant des employeurs	Membre
M. Benoît Schoechli	Représentant des employeurs	Membre
1 - 1 - 1 - 2 - 4 - 1 - 2 - 4 - 1 - 2 - 4 - 1 - 1 - 1 - 1		

¹ signatures collectives à deux

Représentants des fondateurs, hors conseil

M. Fabio Naselli Feo

M. Fabrice Constantin, jusqu'au 31 mars 2023

1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

L'Organe de révision effectue les vérifications de l'art. 52c LPP et adresse chaque année un rapport écrit sur ses travaux à l'organe suprême, en y mentionnant ses recommandations relatives aux comptes annuels. L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle effectue les tâches de l'art. 52e LPP et détermine périodiquement si les dispositions règlementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.

Administrateur Expert agréé en prévoyance professionnelle

Organe de révision Autorité de surveillance

Mandat de gestion de fortune

Groupe Mutuel Services SA, Martigny
Co-contractant: allea SA, Lausanne
Exécutant: Christophe Steiger
Ernst & Young SA, Lausanne
Autorité de surveillance LPP et des fondations
de Suisse occidentale (AS-SO), Lausanne
Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA,
Martigny

1.6. Employeurs affiliés

au 31.12.	2022	Entrées	Sorties	2023
	2 802	333	-255	2 880

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1. Membres actifs

au 31.12.	2022	Entrées	Sorties	2023
Hommes	11 465	3 031	-2 375	12 121
Femmes	10 398	2 832	-2 262	10 968
Total	21 863	5 863	-4 637	23 089
Nombre de personnes ayant cotisé au cours de l'exercice	27 264			28 727

2.2. Bénéficiaires de rentes

au 31.12.	2022	Entrées	Sorties	2023
Rentes de vieillesse	1303	151	-29	1 425
Rentes de conjoints / partenaires	113	5	-2	116
Rentes d'invalidité	400	41	-39	402
Rentes d'enfants (de retraités ou d'invalides)	191	25	-35	181
Rentes d'orphelins	55	18	-10	63
Rentes de conjoint divorcé	1	0	0	1
Total	2 063	240	-115	2 188

3. Nature de l'application du but

3.1. Explication des plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont définis en primauté des cotisations et se fondent sur le règlement de prévoyance en vigueur et les conventions d'affiliation.

La rente de vieillesse est calculée en pourcentage de l'avoir de vieillesse que l'assuré a acquis au moment où il a atteint l'âge de la retraite. Les taux de conversion sont fixés par le Conseil de fondation. Les assurés qui ont atteint l'âge de retraite de référence selon l'AVS ont droit aux prestations de vieillesse. Une retraite anticipée à un taux de conversion réduit est possible, mais au plus tôt dès l'âge de 58 ans. Un ajournement de la retraite est possible, mais au plus tard jusqu'à l'âge de 70 ans, et le taux de conversion est augmenté.

Le salaire de base servant au calcul du salaire assuré correspond au dernier salaire annuel déterminant pour l'AVS, abstraction faite d'éléments de salaire de nature occasionnelle. Le salaire assuré est défini dans la convention d'affiliation.

Les prestations de décès et d'invalidité sont fonction du salaire assuré et du plan de prévoyance au moment de la survenance d'un cas de sinistre. Les prestations sont servies conformément au règlement de prévoyance.

3.2. Financement, méthodes de financement

La fondation compte 4 méthodes de financement pour les employeurs et les assurés:

- 1. la prime d'épargne est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base des tables périodiques LPP2020 adaptées, au taux technique de 1,0%;
- 2. les primes d'épargne et de risque sont fixées en pourcent du salaire assuré;
- 3. la prime totale est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base des tables périodiques LPP2020 adaptées, au taux technique de 1,0%, la prime d'épargne est calculée par différence entre la cotisation totale et la prime de risque;
- 4. les plans avec une forme mixte de financement.

Les frais administratifs sont définis en pourcent de l'épargne annuelle, de la prime de risque annuelle et d'une tabelle forfaitaire. Le règlement des frais administratifs en vigueur s'applique.

Dans tous les cas, l'employeur finance au minimum 50% de la prime totale.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Lors de sa séance du 12 décembre 2023, le Conseil de fondation a décidé de renchérir les parts minimales LPP des rentes d'invalidité et de survivant selon le minimum LPP et de ne pas appliquer de renchérissement sur les rentes de vieillesse.

Lors de cette même séance, le Conseil de fondation a également approuvé l'augmentation du taux technique à 2% au 31 décembre 2023.

Par consultation par voie de circulation du 11 janvier 2024, le Conseil de fondation a également décidé l'attribution en 2023 d'un intérêt supplémentaire de 0,75% aux assurés des contrats en vigueur au 31.12.2023, financé par la provision pour intérêts futurs pour 0,25% et par le résultat 2023 pour 0,50%. Le coût de l'intérêt supplémentaire s'élève à CHF 15 700 000.— et a été comptabilisé dans les provisions techniques, comme indiqué sous le point 5.7.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 1er janvier 2014 et selon les dispositions des lois spéciales de la prévoyance professionnelle. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Les chiffres figurant dans le bilan, le compte de résultat et les tableaux sont exprimés en francs suisses (désignés par la formulation «CHF», arrondis au franc). Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composants.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers. Les bases d'évaluation et de calcul des actifs et passifs sont appliquées de manière permanente, sans intégration d'effets de lissage.

4.2.1. Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

4.2.2. Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les bénéfices et pertes sur cours sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.3. Titres (Placements)

Les placements en titres sont évalués aux valeurs cotées en bourse à la date de clôture (valeur actuelle) ou aux valeurs nettes d'inventaire. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique « Produit net des titres ».

4.2.4. Immeubles (Placements)

Les immeubles sont évalués individuellement à la valeur de marché selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow).

Périodiquement, les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste (cycle de 5 à 10 ans). Les immeubles sont expertisés selon la méthode d'évaluation DCF (Discounted Cash Flow).

Les immeubles acquis en cours d'année sont valorisés à leur valeur d'achat, la première année. Les immeubles en construction sont valorisés au coût effectif de construction, à la date du bilan.

De plus, une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

4.2.5. Liquidités

Ces postes comprennent les liquidités opérationnelles et les liquidités disponibles avec les placements (cette dernière position est classée en «Placements»). Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale.

4.2.6. Comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

4.2.7. Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale déduction faite d'éventuels correctifs de valeurs.

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, au minimum CHF 200 000.—.

4.2.8. Engagements

Les engagements comprennent les prestations de libre passage et les rentes, les engagements envers les banques, les assurances et les autres dettes. Les engagements sont évalués à la valeur nominale.

4.2.9. Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

4.2.10. Provisions non techniques

Les provisions non techniques ne concernent pas directement l'exécution des engagements de prévoyance. Ce poste ne peut pas servir à réaliser ou à tenir compte d'effets arbitraires ni de lissage.

Lorsqu'en raison d'événements passés, il faut s'attendre à une perte d'avantages économiques lors d'exercices futurs, des provisions non techniques sont aussitôt constituées à hauteur du montant vraisemblablement nécessaire, par exemple pour les risques de procédures.

4.2.11. Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance sont composés:

- des capitaux de prévoyance des assurés actifs correspondant à la prestation de sortie règlementaire,
- des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente de vieillesse correspondant à la valeur actuelle des rentes en cours et des éventuelles rentes futures de survivants. Les valeurs actuelles sont calculées par l'expert en prévoyance professionnelle,
- des fonds libres des affiliés.

4.2.12. Provisions techniques

La définition des provisions techniques, pour les besoins de l'établissement du bilan, est faite en collaboration avec l'expert en prévoyance professionnelle, qui en fixe également le niveau nécessaire compte tenu de la structure de l'effectif de la fondation et de l'observation statistique des cas d'assurance survenus durant les dernières années.

4.2.13. Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée pour couvrir les risques spécifiques du marché en vue de réaliser durablement les prestations promises. Son objectif doit permettre d'atteindre un niveau de sécurité de 99,75% (99,75% en 2022) compte tenu du rendement attendu et de la volatilité de chaque catégorie de placement, en tenant compte du gain de diversification. En cas de fluctuation du niveau de volatilité du portefeuille d'une année à l'autre atteignant ou dépassant 8%, ou d'une valorisation des marchés jugée excessive et pouvant déboucher sur une correction de ceux-ci, le Conseil de fondation peut, indépendamment d'une modification de la stratégie de placement, décider de modifier le degré de probabilité d'occurrence.

La méthode d'évaluation retenue est la «Risk adjusted capital». Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/allocation, degré de probabilité, taux minimum LPP).

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.

5. Couverture des risques, règles techniques, degré de couverture

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Groupe Mutuel Prévoyance-GMP est une fondation de prévoyance collective organisée en fondation commune, semi-autonome de type primauté de cotisations, réassurée auprès de compagnies d'assurance sur la vie pour les risques d'invalidité et de décès, ceci conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). La fondation est liée par un contrat d'assurance avec La Mobilière pour l'assurance des rentes d'invalidité et de survivants d'actifs, depuis 2013. Le contrat a été renouvelé au 01.01.2020 pour une durée de 5 ans.

5.2. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Valeurs de rachat des contrats conclus avec des compagnies d'assurance	202 511 037	198 115 627
La Mobilière	116 392 389	104 697 096
Allianz	86 118 648	93 418 531
au 31.12.	2023	2022

Les contrats de réassurance contiennent des dispositions permettant le maintien des prestations auprès des réassureurs après la fin du contrat d'assurance.

5.3. Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs

	2023	2022
Capitaux d'épargne au 01.01.	1 953 188 900	1780 001 943
Cotisations d'épargne	175 282 580	155 422 834
Rachats	15 688 051	15 040 059
Remboursements versements anticipés logement / divorce	7 108 195	7 384 534
Apports de libre passage	253 442 303	265 718 856
Libérations des cotisations d'épargne	4 489 652	4 623 800
Prestations de libre passage en cas de sorties payées et à payer au 31.12.	-234 016 477	-260 370 502
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-13 807 605	-10 738 159
Dissolution des capitaux par suite de retraite sous forme de prestations en capital	-49 815 434	-36 132 619
Dissolution des capitaux par suite de retraite sous forme de prestations en rentes	-46 532 896	-34 262 297
Dissolution des capitaux par suite de décès sous forme de prestations en capital	-2 346 517	-3 894 565
Dissolution des capitaux par suite de décès sous forme de prestations en rentes	-886 032	-191 823
Rémunération des capitaux d'épargne	29 541 920	70 586 839
Capitaux d'épargne au 31.12.	2 091 336 640	1 953 188 900
Taux d'intérêt légal	1,00%	1,00%
Taux d'intérêt excédentaire pour les assurés présents au 31.12.	0,50%	3,00%
Rémunération des capitaux d'épargne	1,50%	4,00%

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le Conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la fondation. Pour l'exercice concerné, les avoirs accumulés se voient crédités du taux d'intérêt légal de 1% et d'une majoration d'intérêt de 0,5%, dont CHF 9 800 000.— ont fait l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice précédent. Cette distribution d'intérêt de 1,5% concerne les contrats affiliés en 2022. Le montant de CHF 29 541 920.— sous la rubrique «Rémunération des capitaux d'épargne» correspond à cette rémunération de 1,5%.

5.4. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

au 31.12.	2023	2022
Avoir de vieillesse LPP (comptes-témoins)	1 015 318 566	946 152 831
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral	1,00%	1,00%

5.5. Evolution des fonds libres des affiliés

Situation au 31.12.	3 639 601	7 455 228
Prélèvements	-4 239 102	-1 123 222
Apports	423 475	393 827
Situation au 01.01.	7 455 228	8 184 623
	2023	2022

Les fonds libres des affiliés sont rémunérés au taux d'intérêt annuel fixé par le Conseil de fondation. En 2023, le taux d'intérêt est de 0% (0% en 2022).

5.6. Evolution des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes

	2023	2022
Situation au 01.01.	276 909 528	228 104 694
Apports de capitaux de prévoyance des rentiers de la part des assureurs	-791 287	21 794 346
Capitaux des actifs devenus retraités	46 898 873	33 896 320
Variation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	-25 274 106	-6 885 832
Situation au 31.12.	297 743 008	276 909 528

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes sont calculés annuellement à l'aide des bases techniques en vigueur. Ils correspondent à la valeur actuelle des rentes de vieillesse et de survivants de retraités en cours, pour les cas assurés de manière autonome par la fondation depuis 2013.

La variation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes inclut l'intérêt au taux technique, les renforcements liés aux nouveaux retraités, ainsi que les libérations liées aux décès et aux versements de rentes de l'année.

5.7. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

au 31.12.	2022	Evolution	2023
Provision pour écart de taux de conversion	34 176 616	0	34 176 616
Provision pour fluctuation des risques et frais	9 700 000	0	9 700 000
Provision pour intérêts supplémentaires	9 800 000	5 900 000	15 700 000
Provision pour attribution intérêts futurs	6 300 000	-6 300 000	0
Total des provisions techniques	59 976 616	-400 000	59 576 616

La provision pour écart de taux de conversion est constituée en vue de préfinancer les coûts des mises à la retraite ordinaire ou anticipée résultant de l'application d'un taux de conversion règlementaire supérieur au taux de conversion correspondant aux bases techniques utilisées. Cette provision a été calculée avec un taux technique de 2% en 2023 (1,50% en 2022).

La provision pour fluctuation des risques et frais est destinée à compenser les variations et différences entre les coûts effectifs et les primes facturées pour les risques et les frais. En 2023, elle s'élève à CHF 9 700 000.— (CHF 9 700 000.— en 2022).

La provision pour intérêts supplémentaires est destinée à l'attribution d'une majoration d'intérêts sur l'exercice suivant, décidée par le Conseil de fondation. La provision de CHF 15 700 000.— correspond à la distribution d'un intérêt supplémentaire de 0,75% en 2024 sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs (2022: CHF 9 800 000.— pour l'intérêt supplémentaire de 0,5% attribué en 2023).

Afin de financer l'attribution supplémentaire de 0,75% en 2024 sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs, la provision pour intérêts futurs créée en 2021 a été dissoute pour un montant de CHF 6 300 000.—.

5.8. Résultat de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été établie le 5 juin 2023 par M. Chistophe Steiger pour le compte de allea SA sur la base des comptes annuels définitifs au 31.12.2022.

L'expert confirme ce qui suit:

Au 31.12.2022, le degré de couverture selon les comptes RPC 26 se monte à 105,25%.

L'expert indique que la Fondation est saine et que les perspectives sont favorables.

Les bases techniques de la fondation, les tables LPP périodiques LPP2020,

sont actuelles et adéquates.

Au 31.12.2022, le taux technique de 1,50% se situe dans la fourchette de notre recommandation. Il est inférieur au taux maximal prévu par la DTA 4 de la Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions pour la recommandation de l'expert. Il offre une marge de sécurité suffisante compte tenu du rendement attendu de la fortune, du besoin de rendement et de la capacité d'assainissement. La Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.

Les dispositions actuarielles règlementaires concernant les prestations et le financement sont conformes aux dispositions légales.

Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeur est approprié.

5.9. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases actuarielles pour les actifs	LPP2020 adaptées, au taux technique de 1% (en 2022: LPP2020 adaptées, au taux technique de 1%)
Bases actuarielles pour les rentes d'invalidité et les rentes de survivants d'actifs	Réserves mathématiques tenues par les réassureurs
Bases actuarielles pour le calcul des réserves mathématiques des rentes de vieillesse et des rentes de survivants de retraités	LPP2020 P2023, au taux technique de 2% (en 2022: LPP2020 P2022 au taux technique de 1,50%)

Depuis le 1er janvier 2013, la fondation prend en charge de manière autonome les prestations de retraite. Les bases techniques LPP2020 P2023 sont utilisées pour l'évaluation des réserves mathématiques, au taux technique de 2%.

Les prestations en cours sont maintenues auprès de l'assureur en place lors de leur survenance. Les bases actuarielles des différents réassureurs sont utilisées.

5.10. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

au 31.12.	3 2022
Total de l'actif 2 781 725 03	2 554 808 404
Engagements -66 339 24	4 -96 381 127
Compte de régularisation passif -21 532 69	7 -23 568 221
Réserve de cotisations des employeurs -16 794 46	4 -16 771 540
Fortune disponible au 31.12. 2 677 058 62	5 2 418 087 516
Capitaux de prévoyance des actifs et des rentiers 2 389 079 64	8 2 230 098 428
Fonds libres des affiliés 3 639 60	1 7 455 228
Provisions techniques 59 576 61	59 976 616
Capitaux de prévoyance et provisions techniques 2 452 295 86	4 2 297 530 272
Degré de couverture 109,179	6 105,25%

6. Commentaires relatifs aux placements et au résultat net des placements

6.1. Organisation des placements, règlement de placement

L'administration de la fortune se fait conformément aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle et édictées par l'OPP2.

Le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a édicté un règlement de placement qui définit les principes de la gestion de la fortune et la stratégie de placement.

Le règlement de placement du 14 décembre 2022 régit l'administration de la fortune.

Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA est autorisé à exercer en tant que gestionnaire de fortune collective (incluant le deuxième pilier) par la FINMA.

Les titres sont déposés auprès de différents établissements financiers indiqués sous le point 6.5.

6.2. Utilisation des extensions des possibilités de placement (art. 50 OPP2)

L'utilisation des marges autorisées doit, de manière globale, respecter les limites de placement définies par les articles 54 à 57 de l'OPP2. Les marges autorisées concernant les liquidités peuvent être momentanément dépassées en cas d'afflux important de liquidités.

Le règlement de placement ne prévoit pas l'extension des possibilités de placement selon l'art. 50 OPP2.

6.3. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

2023	2022
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01. 120 557 244	313 100 000
Constitution / dissolution 104 205 516	-192 542 756
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12. 224 762 760	120 557 244
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur 405 100 000	373 300 000
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeur -180 337 240	-252 742 756
Capitaux de prévoyance et provisions techniques 2 452 295 864	2 297 530 272
Réserve de fluctuation de valeur comptabilisée en % des engagements 9,17%	5,25%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur en % des engagements 16,52%	16,25%

La méthode de calcul de la réserve de fluctuation de valeur est définie par le Risk Adjusted Capital. Cette méthode prend en compte:

- la rémunération au taux minimum LPP des avoirs de vieillesse de la fondation
- la volatilité de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le rendement attendu de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le degré de probabilité d'occurrence
- (niveau de sécurité retenu: 99,75% sur un an contre 99,75% en 2022).

6.4. Respect des limites de placement selon l'OPP2 et stratégie de placement

Les limites de placement selon les articles 54 à 57 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2) sont respectées selon le tableau annexé.

6.4.1. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Deux positions en instruments dérivés sous forme de devises à terme sont ouvertes à la date du bilan:

- Devises à terme EUR/CHF, Pictet, vente EUR/CHF 18 960 000, échéance le 22.02.2024
- Devises à terme USD/CHF, Pictet, vente USD/CHF 30 340 000, échéance le 22.02.2024

6.4.2. Engagements de capital ouverts

au 31.12 en CHF	2023	2022
4FO Ventures -C- Luxrise Fund SA SICAV-SIF (private equity)		
Engagement initial en CHF	4 200 000	4 200 000
Appels de fonds non effectués	411 507	600 866
au 31.12 en USD	2023	2022
Ace Buyout III SPC Ltd. Class A (private equity)		
Engagement initial en USD	4 400 000	4 400 000
Appels de fonds non effectués	459 130	488 169
au 31.12 en USD	2023	2022
Monte Rosa V (private equity)		
Engagement initial en USD	7 900 000	7 900 000
Appels de fonds non effectués	1 273 163	2 356 931
au 31.12 en USD	2023	2022
Schroder Adveq Asia V S.C.S (private equity)		
Engagement initial en USD	4 000 000	4 000 000
Appels de fonds non effectués	1 220 000	1500 000
au 31.12 en USD	2023	2022
Ace Buyout IV (Lux - A) - Class A (private equity)		
Engagement initial en USD	4 400 000	4 400 000
Appels de fonds non effectués	960 752	1 026 669
au 31.12 en USD	2023	2022
Crown Secondaries Special Opportunities II S.C.S - Class B (private equity)		
Engagement initial en USD	5 000 000	5 000 000
Appels de fonds non effectués	1 227 500	1 602 500
au 31.12 en USD	2023	2022
Pictet Thematic PE - Technology Fund I - Class J (private equity)		
Engagement initial en USD	6 000 000	6 000 000
Appels de fonds non effectués	1802498	2 303 430
au 31.12 en USD	2023	2022
BlackRock Private Equity Impact Capital 100 (Lux) S.C.Sp. (private equity)		
Engagement initial en USD	7 650 000	7 650 000
Appels de fonds non effectués	5 911 239	7 420 500
au 31.12 en USD	2023	2022
Crown Impact S.C.Sp. (private equity)		
Engagement initial en USD	7 800 000	7 800 000
Appels de fonds non effectués	4 056 000	6 396 000

au 31.12 en USD	2023	2022
Infrastructure Investments Fund Luxembourg 1 SCSp (infrastructure)		
Engagement initial en USD	7 300 000	0
Appels de fonds non effectués	0	0
au 31.12 en EUR	2023	2022
Euro-PE Select Opportunities II S.C.S RAIF (private equity)		
Engagement initial en EUR	3 600 000	3 600 000
Appels de fonds non effectués	400 637	378 000
au 31.12 en EUR	2023	2022
Quaero European Infrastructure Fund II S.C.Sp. (infrastructure)		
Engagement initial en EUR	2 750 000	2 750 000
Appels de fonds non effectués	32 175	200 200
au 31.12 en EUR	2023	2022
Pictet Real Estate Capital – Elevation I (Master) (private equity)		
Engagement initial en EUR	3 500 000	3 500 000
Appels de fonds non effectués	1149 698	1 849 698
au 31.12 en EUR	2023	2022
Ardian Pivate Debt IV (private debt)		
Engagement initial en EUR	6 800 000	6 800 000
Appels de fonds non effectués	1204277	1 297 536
au 31.12 en EUR	2023	2022
Hermes European Direct Lending Master Fund S.C.S SICAV-SIF (private debt)		
Engagement initial en EUR	6 000 000	6 000 000
Appels de fonds non effectués	1 821 858	1 821 858
au 31.12 en EUR	2023	2022
Partners Group Direct Equity 2019 (EUR) L.P. S.C.Sp. SICAV-RAIF (private equity))	
Engagement initial en EUR	6 000 000	6 000 000
Appels de fonds non effectués	1374 000	1 464 000
au 31.12 en EUR	2023	2022
Patrimonium Middle Market Private Debt III-A (private debt)		
Engagement initial en EUR	5 000 000	5 000 000
Appels de fonds non effectués	1 755 713	3 190 038
au 31.12 en EUR	2023	2022
Federated Hermes European Direct Lending Fund II Master S.C.A., SICAV-RAIF (private debt)		
Engagement initial en EUR	7 000 000	7 000 000

au 31.12 en EUR	2023	2022
Unigestion Emerging Manager Choice II SCS-SICAV-RAIF - World (private equity)		
Engagement initial en EUR	6 850 000	6 850 000
Appels de fonds non effectués	4 326 494	5 095 612
au 31.12 en EUR	2023	2022
Mirabaud Real Assets S.C.A. SICAV-RAIF - Mirabaud Sustainable Cities (private equity)		
Engagement initial en EUR	7 000 000	0
Appels de fonds non effectués	6 832 000	0
au 31.12 en EUR	2023	2022
Ardian Infrastructure Fund VI Feeder S.C.A. SICAV-RAIF (infrastructure)		
Engagement initial en EUR	7 200 000	0
Appels de fonds non effectués	6 371 413	0
au 31.12 en EUR	2023	2022
Macquarie European Infrastructure Fund 7 SCSp (infrastructure)		
Engagement initial en EUR	5 300 000	0
Appels de fonds non effectués	4 948 816	0

6.5. Répartition des placements

Répartition des placements de la fondation

au 31.12.	2023		2022	
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire en CHF	109 631 783	4,1%	157 662 107	6,3%
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire en devises étrangères	8 500 752	0,3%	19 154 103	0,8%
Obligations en CHF	786 504 629	29,2%	727 114 312	29,3%
Obligations en devises étrangères	147 763 190	5,5%	131 385 392	5,3%
Prêts et hypothèques en Suisse	55 926 548	2,1%	54 075 523	2,2%
Actions suisses	352 146 323	13,1%	294 653 184	11,9%
Actions étrangères	495 018 732	18,4%	437 706 880	17,6%
Immeubles détenus en Suisse en exploitation	252 325 059	9,4%	250 942 250	10,1%
Immeubles détenus en Suisse en construction	29 778 178	1,1%	14 615 895	0,6%
Placements immobiliers indirects en Suisse	204 857 675	7,6%	179 390 625	7,2%
Placements immobiliers indirects étrangers	0	0,0%	0	0,0%
Marchés privés	97 610 683	3,6%	83 039 002	3,3%
Structurés défensifs	101 804 332	3,8%	97 447 376	3,9%
Microfinance	52 000 872	1,9%	38 069 431	1,5%
Total	2 693 868 756	100,0%	2 485 256 080	100,0%

Les marchés privés sont composés des placements en Private Equity, Infrasructure et Private Debt. Afin de tenir compte de la nouvelle stratégie de placement en vigueur au 1er janvier 2023, l'année 2022 a fait l'objet d'un retraitement afin de garantir la comparabilité des exercices. Ce retraitement concerne les prêts et hypothèques, la microfinance, les produits structurés défensifs et les placements immobiliers indirects étrangers.

Répartition des dépôts titres

au 31.12.	2023	2022
Banque Cantonale Vaudoise	573 032 614	482 773 500
Banque Cantonale du Valais	191 299 705	208 507 160
Banque Pictet	379 135 937	341 387 212
Banque Raiffeisen	7 191 000	7 774 250
Credit Suisse	538 060 227	476 812 589
Groupe Mutuel Services SA	33 100 155	31 100 155
J.P. Morgan SA	262 817 516	218 689 420
Julius Baer & Cie SA	308 995 831	274 037 440
SIX Securities Services	0	1800 000
Dépôts	2 293 632 985	2 042 881 725

6.6. Explications du résultat net des placements

6.6.1. Résultat des marchés monétaires et des titres sans les frais de gestion de fortune

au 31.12.	Charges et produits des placements	Gains et pertes de cours réalisés	Gains et pertes de cours non réalisés	Résultat 2023
Liquidités et marché monétaire	6 967 076	54 856	1 433 128	8 455 061
Obligations en CHF	6 253 508	371 656	35 906 531	42 531 695
Obligations en devises étrangères	2 120 187	-411 925	-3 173 522	-1 465 259
Prêts et hypothèques en CHF	229 983	200 002	1 301 823	1 731 808
Actions suisses	10 151 504	1 377 192	8 605 705	20 134 401
Actions étrangères	10 355 831	1 657 271	27 468 309	39 481 411
Dérivés	0	-1 545 491	0	-1 545 491
Placements immobiliers indirects en Suisse	5 172 246	-359 373	2 283 005	7 095 878
Placements immobiliers indirects étrangers	0	0	0	0
Marchés privés	4 938 041	1529	-3 347 828	1 591 742
Produits structurés défensifs	3 841 391	758 210	4 662 921	9 262 522
Microfinance	4 582	0	931 441	936 023
Total	50 034 350	2 103 927	76 071 515	128 209 791

au 31.12.	Charges et produits des placements	Gains et pertes de cours réalisés	Gains et pertes de cours non réalisés	Résultat 2022
Liquidités et marché monétaire	5 686 047	-1 587 495	215 847	4 314 399
Obligations en CHF	5 145 390	-4 304 994	-77 890 956	-77 050 560
Obligations en devises étrangères	1 971 313	-1 100 755	-21 572 221	-20 701 664
Prêts et hypothèques en CHF	180 791	46 424	-2 489 795	-2 262 580
Actions suisses	9 036 219	-178 166	-58 653 996	-49 795 942
Actions étrangères	10 504 235	45 811	-101 856 399	-91 306 353
Dérivés	0	-3 492 481	729 371	-2 763 111
Placements immobiliers indirects en Suisse	4 207 763	41 420	-22 210 654	-17 961 471
Placements immobiliers indirects étrangers	0	0	0	0
Marchés privés	2 328 922	0	1 870 823	4 199 745
Produits structurés défensifs	2 961 159	329 298	-3 647 963	-357 506
Microfinance	61 810	0	303 990	365 800
Total	42 083 649	-10 200 940	-285 201 954	-253 319 245

Les marchés privés sont composés des placements en Private Equity, Infrasructure et Private Debt. Afin de tenir compte de la nouvelle stratégie de placement en vigueur au 1er janvier 2023, l'année 2022 a fait l'objet d'un retraitement afin de garantir la comparabilité des exercices. Ce retraitement concerne les prêts et hypothèques, la microfinance, les produits structurés défensifs et les placements immobiliers indirects étrangers.

6.6.2. Résultat des immeubles détenus

au 31.12.	2023	2022
Produit des locations	12 793 716	12 753 309
Charges courantes	-4 342 568	-3 414 534
Résultat sur vente immobilière	0	-197 845
Rendement des immeubles détenus	8 451 148	9 140 930
Valeur des immeubles au 01.01.	250 942 250	247 099 000
Investissements / travaux de plus-value	1 297 830	1 365 595
Désinvestissements	0	-2 047 845
Valeur des immeubles au 31.12.	252 325 059	250 942 250
Variation de valeur des immeubles	84 979	4 525 500
Résultat des immeubles détenus	8 536 127	13 666 430

En 2023, l'ensemble du parc immobilier est évalué selon la méthode Discounted Cash Flow (DCF).

6.6.3. Intérêts divers

au 31.12.	2023	2022
Intérêts sur les comptes de gestion	355 772	-186 319
Intérêts sur les prestations de libre passage reçus	18 258	42 345
Intérêts de retard facturés	108 032	122 257
Intérêts sur créances	39 494	48 672
Intérêts divers	521 556	26 954

6.6.4. Frais de gestion de la fortune

6.6.4.1. Somme des indicateurs des frais de placements 1^{er} niveau - institution

au 31.12.	2023	2022
Frais de gestion	3 469 526	3 957 657
Droits de garde	1 446 280	1 403 069
Frais de bouclement et de gestion des comptes de liquidités	384	693
Total frais TER	4 916 190	5 361 419
Courtage sur transactions	616 614	378 410
Taxes étrangères	12 808	63 780
Droits de timbre	298 492	422 280
Impôts à la source non récupérables	513 471	423 289
Total frais TTC	1 441 385	1 287 759
Divers	81 715	74 183
Total autres frais	81 7 15	74 183
Total des frais de placements de la fortune - 1er niveau	6 439 290	6 723 361

2e niveau - placements collectifs

La directive du 23 avril 2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS-PP) régit la présentation des frais inhérents aux placements collectifs (2° niveau), déduits du rendement de leur fortune.

Le produit des différentes catégories de placements de la fortune est adapté en conséquence, sans affecter le résultat net des placements. La comptabilisation de ce produit figure au point 6.6.1, parmi les gains et pertes de cours non réalisés.

au 31.12.	2023	2022
TER sur les fonds de placements en obligations	508 362	642 661
TER sur les fonds de placements en actions	1 301 955	1 426 986
TER sur les fonds de placements immobiliers	1 377 488	1 288 069
TER sur les fonds de placements alternatifs	1 585 862	1 472 582
TER sur les fonds de placements en marchés monétaires	20 148	0
TER sur les prêts	66 415	0
TER sur la microfinance	467 232	0
TER sur les produits structurés défensifs	171 693	0
TER sur les fonds de placements des rendements absolus	0	679 541
Total des frais de placements de la fortune - 2º niveau	5 499 156	5 509 839
Frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)		
au 31.12.	2023	2022
Frais de placements 1 ^{er} niveau	6 439 290	6 723 361
Frais de placements 2º niveau	5 499 156	5 509 839
Total des frais de gestion de fortune (placements transparents)	11 938 446	12 233 200

6.6.4.2. Pourcentage des frais de gestion de la fortune

En % des placements transparents	0,47%	0,46%
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	11 938 446	12 233 200
Total des placements à la valeur du marché	2 529 959 535	2 692 175 577
Capital moyen investi des placements non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP2	16 123 504	24 284 027
Capital moyen investi des placements transparents	2 513 836 031	2 667 891 550
au 31.12.	2023	2022

6.6.4.3 Liste des placements non transparents

Capital moyen investi au 31.12.2023

en CHF	Quantité	Devise	Fournisseurs	ISIN	Produits
8 060 000	8 000 000	CHF	Julius Baer	CH1140608725	Autocallable Barrier Reverse Convertible - Multi indices - 15.10.2024 - (JB)
8 603 700	8 500 000	CHF	ZKB	CH0585330720	Barrier Reverse Convertible - Multi indices - 13.08.2024 - (ZKB)
16 663 700					Total
				6	6.6.4.4 Taux de transparence Taux de transparence en matière de frais
2022	2023				au 31.12.
2 667 891 550	13 295 835	2 5			Placements transparents
24 284 027	16 663 700	,			Placements non transparents
2 692 175 577	9 959 535	2 52		é	Total des placements à la valeur du marche
99,10%	99,34%				Taux de transparence

6.6.5. Performance des placements

6.6.5.1. Performance globale

au 31.12.	2023	2022
Capital moyen investi	2 529 959 535	2 692 175 577
Rendement des capitaux investis	125 068 837	-251 674 750
Taux de rendement des capitaux investis	4,99%	-9,42%

6.6.5.2. Performance par type d'actif (nette de frais)

	2023		202	22
	Performance Indice de référence	Performance réalisée	Performance Indice de référence	Performance réalisée
Actions suisses (SMI Expanded avec dividendes)	6,04%	6,58%	-16,21%	-14,61%
Actions étrangères (Composite)	7,88%	8,21%	-18,01%	-18,16%
Obligations en francs suisses (SBI AAA-BBB Total return)			-12,10%	-8,85%
Obligations couvertes en CHF (Barclays Global Aggregate hedgé en CHF)			-13,71%	-15,16%
Obligations suisses et étrangères en CHF (SBI AAA-BBB Total return)	7,36%	5,74%		
Obligations en monnaies étrangères (Composite)	1,00%	-0,73%	-15,05%	-12,55%
Prêts et hypothèques (taux minimum LPP)	1,00%	3,04%		

Total	5,72%	4,99%	-10,24%	-9,42%
Liquidités (JPM Cash Index CHF 3 mois)	0,90%	-1,51%	-0,87%	-3,52%
Immobilier indirect étranger (SXI Real Est. Funds TR Index)	5,03%	0,00%		
Immobilier indirect en Suisse (SXI Real Est. Funds TR Index)	5,03%	3,82%	-15,17%	-10,72%
Immobilier direct (3,5% en 2023 contre 3,5% en 2022)	3,50%	3,41%	3,50%	5,57%
Produits structurés défensifs (Taux Saron CHF 24 mois + 2%)	3,60%	10,21%		
Microfinance (SWX-MIV Debt Index)	0,71%	1,85%		
Rendement absolu (taux minimum LPP)			1,00%	-1,67%
Private debt (Libor CHF 12 mois +3%)	4,51%	2,34%	2,33%	1,37%
Private equity (8,00%)	8,00%	-2,63%	8,00%	9,02%

La performance réalisée est calculée selon la méthode TWR (Time Weighted Return). Au 1er janvier 2023, une nouvelle stratégie a été mise en place.

6.7. Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

6.7.1. Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2023, le total des créances des comptes-courants de primes des employeurs s'élève à CHF 21 255 741.— et concerne 1 049 employeurs (CHF 12 143 640.— au 31.12.2022 pour 1 056 employeurs). Les subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises sont portés en diminution des comptes-courants des employeurs. Le ducroire se monte à CHF 213 000.— (CHF 200 000.— en 2022).

6.7.2. Explications relatives aux réserves de cotisations des employeurs

Situation au 31.12.	16 794 464	16 771 540
Intérêts	41 093	0
Prélèvements	-2 149 450	-2 323 201
Apports	2 131 281	3 188 497
Situation au 01.01.	16 771 540	15 906 244
	2023	2022

Le taux d'intérêt alloué est de 0,25% en 2023 (0% en 2022).

6.8. Exercice des droits de votes des actionnaires

En application de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP, art. 71a, 71b et 86b), le Conseil de fondation est responsable de l'exercice des droits de vote liés aux assemblées générales des sociétés anonymes domiciliées en Suisse et cotées en bourse dont la fondation détient des actions directement en portefeuille.

La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation qui vote dans l'intérêt des assurés, de manière à assurer durablement la prospérité.

Le Conseil de fondation peut s'appuyer sur un conseiller externe pour l'analyse et les recommandations de vote concernant certains points de l'ordre du jour. Un rapport annuel sur les votes effectués durant l'exercice sous revue est disponible pour les assurés de la fondation sur le site internet www.groupemutuel.ch.

7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1. Ducroire

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, soit CHF 213 000.– au 31.12.2023 (montant minimum CHF 200 000.–).

7.2. Assurances

Cette rubrique contient les comptes-courants entre la fondation et les divers assureurs des prestations de vieillesse, invalidité et décès.

7.3. Autres créances

Total 4 0	75 610	3 387 692
Groupe Mutuel Services SA	0	103 734
Gérances immobilières	142 745	962 131
Impôts à la source sur les dividendes étrangers	94 683	741 674
Impôt anticipé suisse 2	738 183	1 580 154
au 31.12.	2023	2022

7.4. Comptes de régularisation actif

au 31.12.	2023	2022
Intérêts courus	3 675 461	2 818 324
Fonds de garantie LPP	1 237 465	1 244 017
Gestion immobilière	566 251	531 883
Prestations d'assurances	185 061	140 718
Divers	78 249	13 960
Total	5 742 487	4 748 902

7.5. Comptes de régularisation passif

au 31.12.	2023	2022
Primes encaissées d'avance	14 519 183	14 209 211
Fonds libres des affiliés	2 165 557	0
Prime de réassurance	1 791 100	1 581 000
Fonds de garantie LPP	1 090 918	917 828
Apports de prestations de libre passage d'entrée reçus d'avance	706 527	6 134 349
Autres fonds reçus d'avance	460 248	181 356
Prestations d'assurances	367 318	195 778
Divers	320 502	172 156
Gestion immobilière	111 344	176 542
Total	21 532 697	23 568 221

7.6. Cotisations

Total	204 451 127	186 543 090
Cotisations au Fonds de garantie LPP	1 179 366	1 067 261
Cotisations de risque, frais et renchérissement	27 988 631	30 053 155
Cotisations d'épargne	175 283 129	155 422 675
au 31.12.	2023	2022

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Le 5 décembre 2023, l'Autorité de surveillance a statué sur les comptes 2022. Les commentaires formulés ont été pris en considération et des réponses ont été apportées aux questions.

La transformation de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP en fondation collective au 1er janvier 2024 a entraîné une refonte complète des statuts et règlements de la Fondation, en collaboration avec l'Autorité de Surveillance. Les statuts du 28 novembre 2023 ont été approuvés par l'Autorité de surveillance le 3 janvier 2024. Les règlements d'organisation, d'élection et de placement ont été adoptés le 3 novembre 2023 par le Conseil de fondation, les règlements de prévoyance, sur les passifs de nature actuarielle, de rémunération et des frais administratifs, le 12 décembre 2023. Tous sont en vigueur dès le 1er janvier 2024. Le règlement de placement est actuellement en cours d'examen auprès de l'Autorité de surveillance.

Une refonte des règlements de liquidation partielle et de signature est en cours.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1. Liquidations partielles

En 2023, il n'y a pas de liquidation partielle de la fondation de prévoyance. Les cas propres à une affiliation sont traités conformément au règlement de liquidation partielle.

9.2. Mise en gage d'actifs

Une limite cadre relative à la couverture de marges de maintenance est accordée à la fondation par divers partenaires bancaires pour un total de CHF 15,85 millions. Ces limites servent à couvrir la valeur d'exposition du portefeuille lors d'utilisation d'instruments dérivés et sont garanties par un droit de gage sur les titres déposés, à concurrence du même montant. Le but de l'utilisation de ces instruments dérivés est la couverture du risque de marché des sous-jacents détenus en portefeuille.

La limite de CHF 43 millions accordée à la fondation par la Banque Pictet sert à couvrir la partie des commitments effectués sur les fonds des marchés privés déposés auprès de la banque.

9.3. Procédures juridiques en cours

Deux procédures sont en cours contre une entreprise générale pour soupçon de malversation. Une provision pour frais juridiques a été constituée à hauteur de CHF 200 000.-

9.4. Autres informations

Le dossier de la fondation Hypotheka est clos. La dernière position de CHF 2 millions a été remboursée en date du 01.11.2023.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Le Conseil de fondation a décidé une modification des statuts, approuvée par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale le 3 janvier 2024. La fondation est transformée en fondation collective, sous l'appellation Fondation Collective Groupe Mutuel. Tous les contrats en vigueur au 31 décembre 2023 sont regroupés dans la Caisse commune Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, avec toute la fortune et tous les engagements.

Le Conseil de fondation a ouvert en 2024 un processus de fusion avec la Fondation Collective Opsion, Le Grand-Saconnex, avec effet au 1er janvier 2024. L'approbation est planifiée en séance du 17 avril 2024 pour la Fondation Collective Opsion et du 18 avril 2024 pour la Fondation Collective Groupe Mutuel.

Présentation des placements par catégorie

	31.12.2023 CHF	%	31.12.2022 CHF	%	Stratégie %	Marges %
Liquidités et marché monétaire	118 132 535	4,39	176 816 210	7,11		
Liquidités et marché monétaire	118 132 535	4,39	176 816 210	7,11	2	0-12
Obligations en CHF	671 055 708	24,91	600 045 889	24,14	22	
Obligations en devises étrangères couvertes en CHF	115 448 920	4,29	127 068 423	5,11	3	
Obligations suisses et étrangères en CHF	786 504 629	29,20	727 114 312	29,26	25	15-35
Prêts	29 500 000	1,10	27 500 000	1,11		
Prêts hypothécaires suisses	26 426 548	0,98	26 575 523	1,07		
Prêts et hypothèques en CHF	55 926 548	2,08	54 075 523	2,18	2	0-5
Obligations en devises étrangères	147 763 190	5,49	131 385 392	5,29		
Obligations en devises étrangères	147 763 190	5,49	131 385 392	5,29	6	0-10
Actions suisses	352 146 323	13,07	294 653 184	11,86		
Actions suisses	352 146 323	13,07	294 653 184	11,86	13	6-20
Actions étrangères	495 018 732	18,38	437 706 880	17,61		
Actions étrangères	495 018 732	18,38	437 706 880	17,61	19	12-26
Immeubles détenus en Suisse en direct	282 103 237	10,47	265 558 145	10,69		
Immobilier direct en Suisse	282 103 237	10,47	265 558 145	10,69	11	6-16
Immobilier indrect suisse	204 857 675	7,60	179 390 625	7,22	7	4-10
Immobilier indirect étranger	0	0,00	0	0,00	2	0-4
Immobilier indirect	204 857 675	7,60	179 390 625	7,22	9	4-14
Private Equity	46 384 873	1,72	42 051 580	1,69	4	0-6
Infrastructure	24 250 711	0,90	14 788 294	0,60	1	0-3
Private debt	26 975 099	1,00	26 199 128	1,05	2	0-3
Marchés privés	97 610 683	3,62	83 039 002	3,34	7	0-12
Produits structurés défensifs	101 804 332	3,78	97 447 376	3,92		
Structurés défensifs	101 804 332	3,78	97 447 376	3,92	4	0-6

	31.12.2023 CHF	%	31.12.2022 CHF	%	Stratégie %	Marges %
Microfinance	52 000 717	1,93	36 069 276	1,45		
Capitaux garantis	0	0,00	2 000 000	0,08		
Autres placements	155	0,00	155	0,00		
Microfinance	52 000 872	1,93	38 069 431	1,53	2	0-3
Total des placements	2 693 868 756	100	2 485 256 080	100,00	100	
Liquidités opérationnelles	54 333 941		44 136 881			
Réalisables	27 779 846	20 666 541				
Compte de régularisation actif	5 742 487		4 748 902			
	87 856 273		69 552 324			
Total du bilan	2 781 725 030		2 554 808 404			

Respect des limites de placements selon l'OPP2

	31.12.2023 CHF	%	31.12.2022 CHF	%	Limites 55 OPP2
Titres hypothécaires sur des biens immobiliers	26 426 548	0,95	26 575 523	1,04	50
Placements en actions	847 165 055	30,45	732 360 063	28,67	50
Placements immobiliers	486 960 912	17,51	265 558 145	10,39	30
Placements alternatifs	199 415 170	7,17	180 486 534	7,06	15
Infrastructure	24 250 711	0,87	14 788 294	0,58	10
Placements en devises étrangères	637 042 367	22,90	578 290 709	22,64	30

Avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle stratégie de placements au 1er janvier 2023, la présentation des placements a été modifiée. L'année 2022 a fait l'objet d'un retraitement pour tenir compte des placements en infrastructure.

Les limites de placements selon l'art. 55 OPP2 et suivants sont respectées.

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA Avenue de la Gare 39a Case postale CH-1002 Lausanne Téléphone: +41 58 286 51 11 www.ey.com/fr ch

Au Conseil de fondation de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, Sion

Lausanne, le 18 avril 2024

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Groupe Mutuel Prévoyance-GMP (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 38 à 63) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section

« Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.



Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Blaise Wägli (Qualified Signature)



Michaël Carneiro (Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé

Expert-réviseur agréé (Réviseur responsable)

Impressum

Rédaction & Layout

Secteur Communication & Organisation

Photos

Olivier Maire, Thomas Masotti, Getty images Stefan Bohrer, *Handelszeitung* Cyril Zingaro, *Le Temps*

Éditeur

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5, 1919 Martiany

E-mail

presse@groupemutuel.ch



Rapport de gestion 2023

